

LE COMPTE RENDU DU MAÎTRE D'OUVRAGE



Solarzac
des énergies positives
pour le Lodévois et Larzac

À LA SUITE DE LA
CONCERTATION PRÉALABLE
DU 2 MAI AU 23 JUILLET 2019



Renseignez-vous sur
www.solarzac.fr

arkolia
ENERGIES



« C'est ce pari que nous voulons relever : un projet placé sous le contrôle du territoire et de ses représentants, innovant et exemplaire... »

Il y a presque 2 ans que le Projet SOLARZAC a démarré. Le propriétaire avait pris l'initiative de sélectionner plusieurs énergéticiens en vue de louer son terrain de 1 045 ha entièrement clos, pour réaliser une centrale photovoltaïque au sol. Pour l'équipe d'Arkolia Énergies, la visite du site a été une forme de révélation par son potentiel : reconversion d'une chasse privée depuis 20 ans en un espace ouvert et sans barrière, usage combinant production d'énergie verte et reconquête agricole, retour aux habitants et aux amoureux du Larzac pour des activités agropastorales et récréatives.

La sensibilité de cette terre nous a amené très vite à comprendre l'impérieuse nécessité de concerter avec les habitants pour rencontrer, expliquer et adapter le projet aux attentes exprimées. Le choix de se placer sous l'égide de la Commission nationale du débat public était volontaire et non subi, car non seulement la taille potentielle ne le nécessitait pas forcément, mais l'objet de la centrale de produire des énergies renouvelables ne rentrait pas obligatoirement dans le champs d'intervention de la CNDP.

Ce choix a néanmoins été essentiel, car très clairement, des enjeux fondamentaux ont émergé de la concertation préalable. Si le projet devait se faire, il devrait garantir une véritable reconquête agricole et une réappropriation du foncier par les collectivités et des usages par les habitants. La taille de la centrale devrait être réduite pour limiter l'impact sur l'environnement, tout en étant suffisante pour assurer le financement du rachat du foncier par les collectivités. Il devrait intégrer le premier démonstrateur français de production de gaz vert à partir du CO₂ aérien par voie biologique exclusivement tout en garantissant une complète autonomie en eau. C'est ce pari que nous voulons relever : un projet placé sous le contrôle du territoire et de ses représentants, innovant et exemplaire, qui rende fier à la fois les promoteurs des énergies vertes, les agriculteurs du plateau et tous les passionnés de cette terre à la fois âpre et belle. Nous vous invitons à écrire ensemble cette nouvelle page.

Laurent Bonhomme,
*Président d'Arkolia Énergies
et toute l'équipe de développement du projet*



01 **LE PROJET PRÉSENTÉ** **4**
À LA CONCERTATION PRÉALABLE

02 **LES CHIFFRES CLÉS** **5**
DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

03 **LES ENSEIGNEMENTS** **6**
DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

04 **LA DÉCISION** **13**
DU MAÎTRE D'OUVRAGE

01 Le projet présenté à la concertation préalable

1 SOLARZAC est un projet de **parc d'activités énergétiques photovoltaïque et agropastorale** situé sur le Domaine de Calmels (Le Cros, 34), un domaine de 1 000 ha sur le sud du plateau du Larzac, aujourd'hui dédié à la chasse commerciale, privé et entièrement clôturé.

2 Pendant la concertation préalable, Arkolia Énergies a présenté au public **3 scénarios énergétiques différents**: les scénarios 1 et 2 permettant la production d'énergie 100%

photovoltaïque; le scénario 3 comprenant également la technologie Power-to-Gas pour produire du gaz naturel, à partir de l'énergie du soleil et la capture de gaz carbonique (capture de CO₂ dans l'air ambiant).

3 Ce projet propose de dédier 400 ha de terres à la **production d'énergies renouvelables** et à la **création de prairies** pour l'agropastoralisme et de rouvrir 600 ha de terres au public pour la **gestion et la sauvegarde de la faune sauvage**.



| Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 220 ha de surface utilisée pour 180 MW de puissance électrique 100% solaire | 400 ha de surface utilisée pour 320 MW de puissance électrique 100% solaire | 400 ha de surface utilisée 320 MW d'énergies vertes, soit environ 180 MW de puissance électrique solaire et 138 MW de puissance gaz par bio-méthanation |
| 240 GWh/an | 430 GWh/an | 240 GWh/an d'électricité verte et 106 GWh/an de gaz vert |
| soit l'équivalent de la consommation de 113 000 habitants | soit l'équivalent de la consommation de 200 000 habitants | soit l'équivalent de la consommation électrique de 113 000 habitants et l'équivalent de la consommation en gaz de 30 000 habitants |



Emplois

de 6 à 30 emplois pérennes créés après la mise en service du parc



Coût du projet

de 130 à 600 M€



Retombées fiscales pour les collectivités

de 1,5 à 3 M€/an durant 40 ans selon le scénario



Mise en service en 2025 après une **phase pilote** développée en 2020 et un **démonstrateur industriel** en 2022.

Les chiffres clés de la concertation préalable

En tant que maître d'ouvrage, Arkolia Énergies a choisi de saisir volontairement la Commission nationale du débat public en vue de l'organisation d'une concertation préalable. Cette dernière a nommé, le 9 janvier 2019, Monsieur Bruno Védrine en tant que garant indépendant.

Lors de la séance du 3 avril 2019, la CNDP a approuvé le calendrier et les modalités de la concertation préalable du projet SOLARZAC.

La concertation préalable s'est déroulée du 2 mai au 23 juillet 2019 sur un périmètre de 32 communes du Lodévois et Larzac.

Les habitants des communes concernées et les riverains du projet, mais également les élus, services de l'État, syndicats, associations environnementales et acteurs économiques ont eu la possibilité de s'exprimer à travers les différents outils mis à leur disposition.

La concertation en quelques chiffres

■ Le territoire

1 région

l'Occitanie

3 départements

l'Aveyron (12),
le Gard (30) et
l'Hérault (34)

32 communes au sein du périmètre de la concertation

les communes de la Couvertourade et de Sauclières (12), les communes de Campestre-et-Luc et Vissec (30) et les 28 communes de la Communauté de communes Lodévois et Larzac



■ L'information

2 conférences de presse

16 avril et 20 juin 2019

2 réunions publiques

ouverture le 2 mai et
clôture le 23 juillet 2019

1 journée de Portes ouvertes sur le site du projet

18 mai 2019

1 réunion d'information aux habitants du village de Le Cros

13 juillet 2019

4 ateliers thématiques

5 et 19 juin
et 3 et 17 juillet 2019

290 exemplaires du dossier de concertation et 1 543 exemplaires de la synthèse du projet

1 site internet solarzac.fr

4 798 visites sur le site internet

dont 1 850 visiteurs uniques

4 vidéos sur la technologie

Des affiches dans le commerce (Lodève, Le Caylar, Sorbs)

3 newsletters et des emails d'informations

32 kits d'information sur le projet et la concertation préalable

mis à disposition dans chacune des mairies des communes du périmètre de la concertation préalable

2 boîtages dans les communes du périmètre de la concertation préalable

soit 11 043 flyers et courriers distribués

70 articles et reportages dans la presse régionale et nationale durant la concertation préalable

9 permanences sur le territoire

■ La participation

89 personnes rencontrées

lors des permanences itinérantes

52 visiteurs

lors de la Journée portes ouvertes

188 personnes rencontrées

lors des réunions publiques

20 personnes rencontrées

lors de la réunion au village de Le Cros

132 participants

aux ateliers thématiques

33 registres

ayant donné lieu

à 101 contributions

118 questions posées

via le site internet (20), les réunions publiques, les ateliers et permanences (97) ou les registres (1)

152 contributions

en provenance des registres (101), du site internet (33), des réunions publiques, les ateliers et permanences (11) ou autres (7)



03 Les enseignements de la concertation préalable

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----|
| Nombre de participants pendant la concertation | 481 |
| Nombre de personnes ayant formulé une question, une contribution ou un avis | 189 |

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Total de questions posées Pour chacune d'entre elle, le maître d'ouvrage a apporté une réponse personnalisée dans un délai de 15 jours | 118 |
| Via le site internet solarzac.fr | 20 |
| Via les réunions publiques, les ateliers et permanences | 97 |
| Via les registres | 1 |
| Total des contributions reçues | 152 |
| Via les 33 registres À disposition dans les mairies et les rencontres | 101 |
| Via la rubrique « exprimez-vous » sur le site internet | 33 |
| Via les réunions publiques, les ateliers et permanences | 11 |
| Autres (courriers, ...) | 7 |
| Avis | 327 |

152 contributions ont données lieu à 327 avis.

La méthode de comptabilisation

■ une contribution

est émise par un participant via les canaux mis à sa disposition,

■ un avis

est une expression formulée sur un thème ou sous-thème précis,

■ une contribution

peut contenir un ou plusieurs avis (par exemple un avis sur la technologie et un avis sur l'agropastoralisme).

Durant cette concertation, ont été reçues de nombreuses questions et contributions argumentées comprenant plusieurs avis sur un même thème, ce qui indique que plusieurs sous-thèmes ont été abordés. Il est donc logique que le nombre d'avis soit supérieur au nombre de contributions pour certains thèmes.

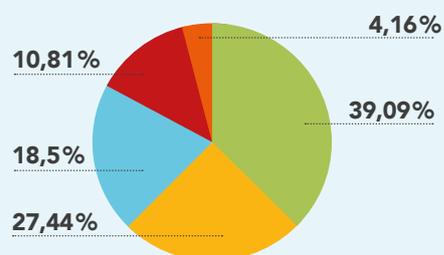
3.1 L'analyse quantitative

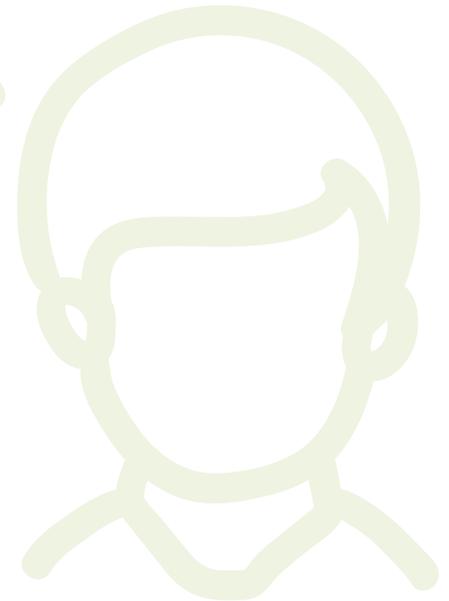
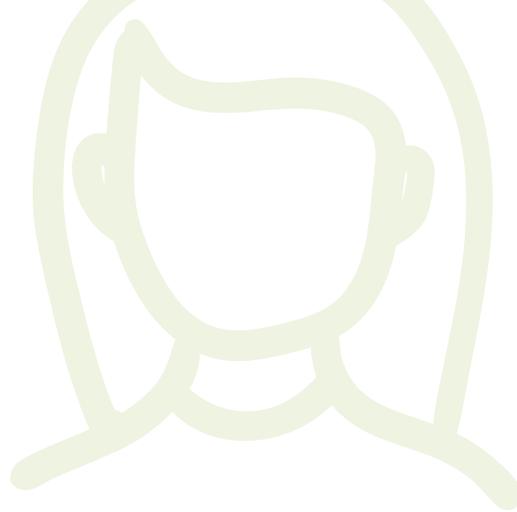
1/ La participation globale

Participation en général

Personnes présentes lors des différentes rencontres de la concertation

- 2 réunions publiques
- 4 ateliers
- Journée portes ouvertes
- Permanences itinérantes
- Réunion au village de Le Cros



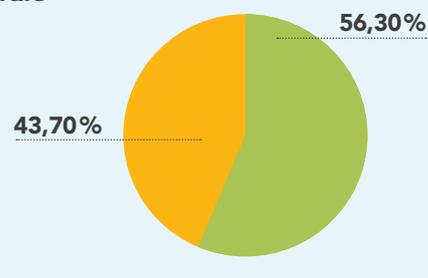


Participation en général

L'expression du public lors des rencontres de la concertation (ateliers, permanences, journée portes ouvertes et réunions publiques)

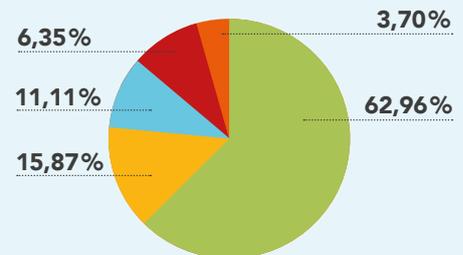
| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------|
|  | Nombre de personnes qui se sont déplacées | 481 |
|  | Nombre total de prises de parole | 108 |
|  | Nombre de personnes qui se sont exprimées | 54 |

Types d'expression générale des participants



- Questions
- Contributions

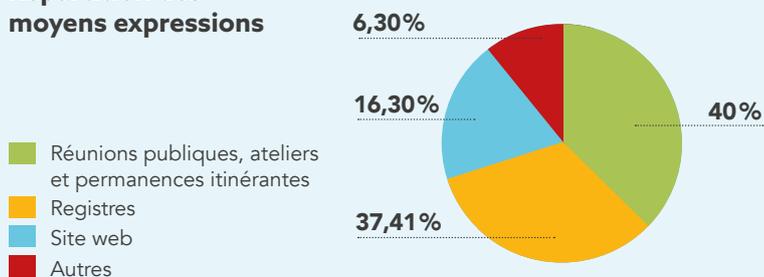
Profils des participants*



- Élus du périmètre de la concertation préalable
- Habitant(e)s du périmètre de la concertation préalable
- Associations
- Institutionnel(le)s
- Autres (intervenants, experts, animateurs, ...)

* sur la base de leur déclaration

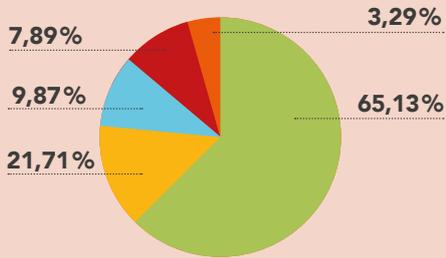
Répartition des moyens expressions



- Réunions publiques, ateliers et permanences itinérantes
- Registres
- Site web
- Autres

2/ Les contributions reçues

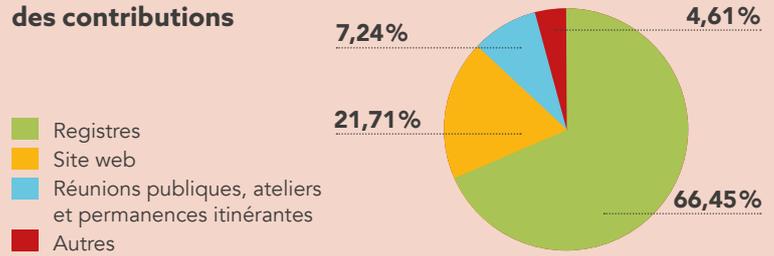
Profil des participants*



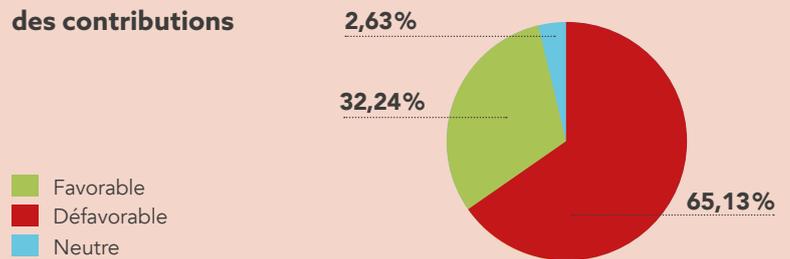
- Élus du périmètre de la concertation préalable
- Habitant(e)s du périmètre de la concertation préalable
- Associations
- Institutionnel(le)s
- Autres (intervenants, experts, animateurs, ...)

* sur la base de leur déclaration

Provenance des contributions

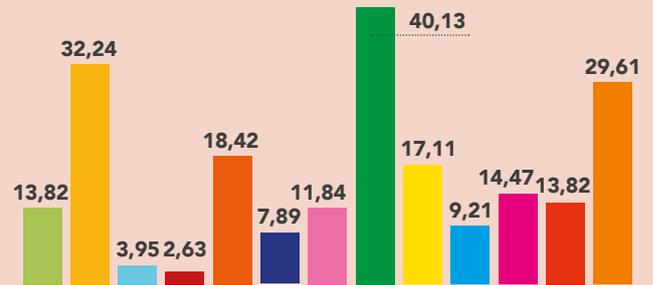


Tonalités des contributions



Thèmes des contributions (en %)

- Agriculture
- Classements et labels
- Concertation et ses modalités
- Co-visibilité
- Eau
- Effet boule de neige
- Emploi
- Environnement et biodiversité
- Financement et retombées locales
- Gaz, coût et raccordement
- Taille du projet
- Technologie SOLARZAC*
- Transition énergétique



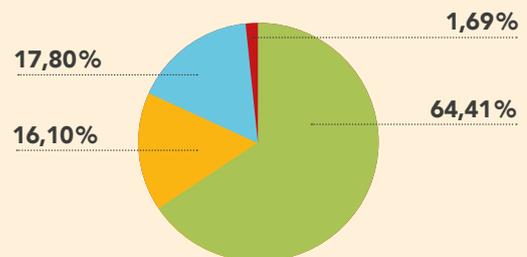
*combinant photovoltaïque, Power-to-Gas avec captation de CO₂ et biométhanation

3/ Les questions posées

Profils des participants*

- Élus du périmètre de la concertation préalable
- Habitant(e)s du périmètre de la concertation préalable
- Associations
- Institutionnel(le)s (0%)
- Autres (intervenants, experts, animateurs, ...)

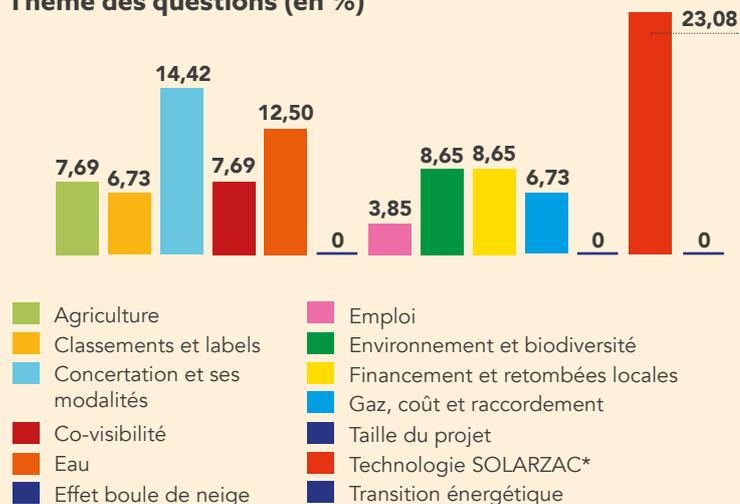
* sur la base de leur déclaration



Provenance des questions



Thème des questions (en %)



*combinant photovoltaïque, Power-to-Gas avec captation de CO₂ et biométhanation

■ En résumé

Durant les 3 mois de la concertation préalable, les habitants du périmètre de la concertation se sont exprimés (481 personnes se sont déplacées lors des ateliers, réunions publiques, permanences itinérantes et journée portes ouvertes). Lors de ces rencontres, 118 questions ont été posées par 54 personnes. Le projet et sa technicité ont suscité des questions (23,08%) pour lesquelles le

maître d'ouvrage a apporté des réponses lors des différents ateliers dédiés.

L'analyse de l'ensemble des contributions reçues montre qu'une majorité (65,13%) des participants n'est pas favorable au projet. À l'inverse, près d'un tiers (32,24%) des participants s'est montré tout à fait favorable à SOLARZAC.

3.2 L'analyse qualitative

1/ L'analyse qualitative des contributions reçues

Le maître d'ouvrage a souhaité organiser volontairement cette concertation préalable afin de recueillir des avis éclairés, d'identifier les freins, de comprendre les inquiétudes et les attentes des habitants, des collectivités et des associations, mais également de pouvoir identifier les opportunités et les leviers pour affiner ce projet.

2/ Des inquiétudes exprimées

■ L'environnement et la biodiversité

L'analyse qualitative des contributions montre que **40,13%** des avis ont porté sur l'environnement et la biodiversité. La production d'énergie photovoltaïque est moins l'objet de critique que son emprise au sol et l'artificialisation supposée des terres. De même, les avis exprimés sur cette thématique ont porté principalement sur les impacts du projet sur la faune et la flore présentes sur le domaine de Calmels et notamment sur les rapaces.

40,13%

des avis ont porté sur
l'environnement
et la biodiversité

Pendant la concertation, des réponses ont pu être apportées sur certains de ces points. Par exemple, le maître d'ouvrage a assuré avoir conçu son projet en co-activité avec l'élevage d'ovins. Son expérience dans le domaine est probante : plus de la moitié de ses parcs photovoltaïques en fonctionnement accueillent des troupeaux de brebis. Quant à l'impact présumé du projet sur la faune et la flore, des études d'inventaire et d'impact environnemental ont été menées par des bureaux d'études indépendants et présentées lors de l'atelier n°1. Elles ont permis d'identifier les espèces en présence et les risques éventuels

à prendre en compte. Les études ont par ailleurs montré que le site n'était pas un lieu pour la nidification de l'Aigle royal.

32,24%

des points de vue exprimés
ont portés sur
les classements et labels
du territoire.

■ Les classements et les labels

32,24% des points de vue exprimés ont portés sur les classements et labels du territoire. En effet, le domaine de Calmels est situé dans la zone des Causses et Cévennes classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Des interrogations sur le maintien des classements et labels après l'installation du projet ont émergées.

En tant que maître d'ouvrage, Arkolia Énergies s'est engagé à prendre en compte l'ensemble des prescriptions attachées aux zones de protection existantes et a rappelé qu'à ce stade aucun document juridique ou d'urbanisme n'interdisait un projet sur ce site privé. De plus, le maître d'ouvrage a réaffirmé l'ambition de réintroduire une activité agropastorale sur le site et de réduire la co-visibilité extérieure du projet, garantissant ainsi une complémentarité du projet avec les labels.

■ La technologie SOLARZAC*

En cumul, **55,92%** des avis exprimés ont abordés la thématique des technologies développées par le projet :

55,92%

des avis exprimés
ont abordés la thématique
des technologies
développées par le projet



*combinant photovoltaïque, Power-to-Gas avec captation de CO₂ et biométhanation

Le développement d'unités de conversion d'électricité en gaz – technologie innovante et méconnue – a suscité de nombreuses interrogations (9,21%).

Le maître d'ouvrage a longuement développé le fonctionnement de cette technologie innovante lors de l'atelier n°3, soulignant qu'elle avait fait l'objet d'un brevet. Quant à la captation de CO₂ de l'air ambiant, l'intervention de la société suisse Climeworks a rappelé que, contrairement aux idées reçues, l'air ambiant était assez réparti en CO₂ partout en France.

Le maître d'ouvrage a par ailleurs été interpellé sur le besoin en eau de cette technologie (18,42%).

Le maître d'ouvrage a dû expliquer que le projet ne prélèvera pas 80 000 m³ d'eau à un territoire qui en manque. Le projet est conçu pour être entièrement autonome en eau et cela devra être certifié pas des essais ad hoc. Le maître d'ouvrage s'est engagé à ne procéder à aucun forage et à aucune demande de raccordement au réseau d'eau.

9,21% des avis ont porté sur les raccordements électrique et gazier du projet.

Lors des ateliers – celui du 3 juillet en particulier – le maître d'ouvrage accompagné par un représentant de RTE a expliqué les procédures de raccordement.

14,47% des écrits s'interrogent sur la dimension du parc.

La dimension du projet a fait l'objet de nombreux commentaires qui attirent l'attention du maître d'ouvrage sur cette thématique. Le maître d'ouvrage a rappelé – lors de l'atelier n°3 – les objectifs ambitieux des politiques nationales, régionales et locales en matière de transition énergétique et le coût de production des énergies renouvelables. Pour avoir une électricité verte, deux fois moins chère que le nucléaire, la taille du parc photovoltaïque doit être adaptée.

13,82% des contributions s'interrogent sur la localisation du projet sur le territoire du Lodévois et Larzac.

Elles considèrent que d'autres lieux seraient plus adaptés, en particulier à proximité des grandes villes, premières consommatrices en électricité et en gaz. Le maître d'ouvrage a rappelé les caractéristiques du domaine de

Calmels qui favoriseraient l'implantation de ce projet en Lodévois et Larzac et a souligné l'opportunité, à la fois en terme d'emplois et de retombées fiscales pour le territoire, les collectivités et les habitants.

■ **La multiplication de projets similaires**

7,89% des contributions et questions s'interrogent sur l'effet boule de neige potentiel du projet. Le maître d'ouvrage a expliqué à plusieurs reprises lors de la concertation préalable que ce projet ne serait pas la porte ouverte à la multiplication de projets similaires. Et ceci pour 3 principales raisons liées au site envisagé :

- le domaine de Calmels est proche d'un raccordement électrique et gazier,
- le domaine est sans classement agricole ni prime PAC,
- la topographie de Calmels garantit une quasi invisibilité des panneaux en dehors du domaine.

■ **La covisibilité du projet**

2,63% des avis s'interrogent sur la co-visibilité du parc pour les riverains.

La topographie du domaine est très favorable de ce point de vue. Afin de permettre à chacun de le visualiser, une maquette de simulation 3D a été créée et mise en ligne sur le site internet www.solarzac.fr.

3 / Des opportunités identifiées

La concertation préalable a permis à des collectivités et des habitants de manifester leur intérêt pour les objectifs en matière d'énergies renouvelables à l'échelle locale et régionale, pour les retombées fiscales et les créations d'emplois sur le territoire.



■ Transition énergétique

29,61% des propos recueillis déclarent que le projet est une opportunité pour le développement des énergies renouvelables. Toutefois, les participants ajoutent que les enjeux écologiques globaux doivent s'accompagner d'un changement des comportements individuels.

29,61%

**des propos recueillis
déclarent que le projet
est une opportunité pour
le développement des
énergies renouvelables**

■ L'agriculture et le retour de l'agropastoralisme

13,82% des propos recueillis sont favorables au retour de l'agropastoralisme sur le domaine de Calmels. Lors des différents ateliers et réunions publiques, des témoignages d'agriculteurs vivant sur le Larzac sont venus soutenir l'initiative du maître d'ouvrage. Certains ont estimé que seul un tel projet permettrait de financer le retour d'une exploitation agricole, en particulier d'élevage ovin.

■ Financement, retombées locales et emploi

17,11% contributions relèvent l'opportunité économique du projet SOLARZAC. Au travers des différents canaux d'expression, les parti-

17,11%

**des contributions relèvent
l'opportunité économique
du projet SOLARZAC**

cipants, majoritairement des collectivités, se sont déclarés très intéressés par la proposition de retour à la propriété collective du domaine de Calmels. Le maître d'ouvrage a proposé aux collectivités de travailler en ce sens. Financé par le loyer de l'exploitant photovoltaïque, un établissement public, où adhèreraient les collectivités volontaires, pourrait acheter le domaine. Au terme du bail avec l'exploitant, cet établissement prendrait la décision de démanteler ou non le parc photovoltaïque, le crédit étant remboursé. Ces avis exprimés apprécient également le retour au public d'une partie du domaine de Calmels. Hors des secteurs dédiés aux panneaux photovoltaïques et à l'élevage ovin, les riverains pourraient circuler librement dans le domaine pour randonner, chasser et observer la faune sauvage du Larzac.

11,84% des avis émettent un intérêt particulier sur les perspectives d'emplois générés par le projet SOLARZAC. En effet, lors du dernier atelier le maître d'ouvrage a abordé les potentiels emplois créés par le projet. En fonction des scénarios, 20 à 100 emplois seraient créés lors de la phase de la construction de la centrale photovoltaïque et 6 à 30 emplois pérennes pour la maintenance de celle-ci.

04 La décision du maître d'ouvrage



- Vu le Code de l'environnement et ses articles L. 121-1 et suivants, notamment l'article L. 121-8 1 ;
- vu la saisine, en date du 20 décembre 2018, de la Commission nationale du débat public par le maître d'ouvrage du projet SOLARZAC, à savoir la société Arkolia Énergies, présidée par Monsieur Laurent BONHOMME ;
- vu la décision de la Commission nationale du débat public N° 2019/2 du 9 janvier 2019 d'organiser une concertation préalable concernant le projet SOLARZAC de parc photovoltaïque et de centrale de méthanation sur la commune de Le Cros (34) ;
- vu la décision de la Commission nationale du débat public N° 2019/70 du 3 avril 2019 validant le dossier de concertation et approuvant les modalités et le calendrier de mise en œuvre de la concertation préalable ;
- vu le bilan de la concertation dressé par Monsieur Bruno VÉDRINE le 23 août 2019 ;

Considérant

- que la société Arkolia Énergies a engagé volontairement la concertation préalable qui s'est déroulée du 2 mai au 23 juillet 2019, sous l'égide d'un garant nommé par la CNDP, afin d'enrichir ses études et d'orienter ses choix ;
- que la société Arkolia Énergies a souhaité, grâce à la concertation préalable, recueillir l'avis du public sur l'opportunité et les 3 scénarios de réalisation du projet SOLARZAC ;
- que la société Arkolia Énergies fait sien le bilan établi par le garant et souscrit pleinement à ses recommandations ;

La société Arkolia Énergies décide

- la poursuite des études en vue d'élaborer, dans un délai d'un an, un nouveau scénario de taille réduite, à forte dimension agricole et apportant des garanties supplémentaires en matière :
 - de réduction de l'impact paysager et de protection de la biodiversité ;
 - de limitation de la consommation en eau ;
 - de création d'une activité agropastorale durable ;
 - de reprise du foncier, actuellement privé, par le territoire ;
 - de partage des retombées fiscales et des emplois créés par le projet.
- la mise en place d'un comité de suivi et de pilotage pluridisciplinaire et scientifique, élargi aux acteurs locaux, et présidé par Jean-Paul VOLLE, professeur émérite de géographie urbaine et régionale à l'université Paul-Valéry de Montpellier ;
- l'information régulière et objective du public et des parties prenantes sur l'avancée des études et leurs résultats, notamment par la mise à jour du site internet, l'envoi d'une lettre d'information périodique et la communication auprès des médias.

Laurent Bonhomme,
Président Arkolia Énergies



À propos d'Arkolia Énergies

Arkolia Énergies compte parmi les **5 premiers acteurs multi-énergies français et indépendants**. Active sur les domaines du photovoltaïque, de l'éolien et du biogaz, l'entreprise héraultaise dispose d'une puissance installée de 183 MWc en 2019, répartie sur plus de 600 sites.

Depuis 2009, les fondateurs de cette PME innovante, entourés d'une équipe pluridisciplinaire, développent deux activités principales: la **construction d'unités de production d'énergies renouvelables**, que l'entreprise exploite pour son propre compte ou pour le compte de tiers en assurant la maintenance par des équipes dédiées, **et la vente d'électricité verte issue de ses propres sites de production**.

Arkolia Énergies a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de **55 M€** (dont 42 M€ pour la construction et 13 M€ pour la vente d'électricité) et prévoit un CA consolidé 2019 de 90 M€ (7 M€ en construction et 18 M€ en production). Son portefeuille de projets représente une puissance totale de plus de 1 000 MWc.

Sa stratégie offensive d'innovation l'amène aujourd'hui à se positionner sur les **marchés émergents de l'autoconsommation, de l'éolien flottant et de la biométhanation**. Pour la 2^e année consécutive, Arkolia Énergies est présente dans le « palmarès 100 brevets.tech » des inventeurs de la French Tech publié en octobre 2019 par Forbes, se classant 2^e en Méditerranée et 55^e à l'échelle nationale pour son brevet sur une solution d'avenir de Power-to-Gas.

Des questions?

À qui vous adresser:

> au maître d'ouvrage pour toute demande relevant du projet SOLARZAC:

Arkolia Énergies
ZA du Bosc,
16 Rue des Vergers,
34130 Mudaison

contact@solarzac.fr
www.solarzac.fr





SAS ARKOLIA ÉNERGIES

ZA Le Bosc - 16 rue des Vergers
34130 MUDAISON
au capital de 2 259 690 €
RCS Montpellier 509 835 104 / Code NAF : 7112B
N° TVA : FR12 509 835 104

Téléphone : 04 67 40 47 03
Fax : 04 67 40 00 72
Mail : contact@arkolia-energies.com
www.arkolia-energies.com